

Lyon, le 27 juin 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Bilan des expérimentations menées sur la Voie Lyonnaise 12 : adaptation dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et pérennisation sur l'avenue Rockefeller

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon aux côtés des arrondissements du 3<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> ont présenté les bilans des deux expérimentations menées respectivement dans le secteur Trion-Vieux Lyon (Lyon 5<sup>ème</sup>) et sur l'avenue Rockefeller (Lyon 3<sup>ème</sup>) dans le cadre du passage de la Voie Lyonnaise 12. En présence des riverains, associations et commerçants, la Métropole a fait connaître les différentes données remontées des expérimentations et le bilan qui en est tiré.

Avec une longueur de 19 kilomètres à horizon 2030, la Voie Lyonnaise 12 permettra de traverser la Métropole depuis Lyon d'Ouest en Est, à travers les 9<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissement, jusqu'à Bron et Saint-Priest. Suite aux concertations débutées en 2023 et après de nombreuses concertations, ateliers et réunions associant l'ensemble des usagers des secteurs concernés, la Métropole de Lyon a mené des expérimentations de nouveaux plans de circulation.

#### Lyon 5<sup>ème</sup> – Une adaptation du plan de circulation

L'expérimentation menée dans le quartier Saint-Just, autour de la Montée du Chemin Neuf, a permis d'observer des **évolutions notables** :

- **Baisse globale du trafic automobile de 10 %** sur le périmètre mesuré.
- **Augmentation du trafic cycliste allant jusqu'à +80 %, avec plus de 2 000 vélos par jour** (soit près de 1 000 supplémentaires) sur la montée du Chemin Neuf.
- **Abaissement de la vitesse moyenne notamment aux abords des deux établissements scolaires.**

L'expérimentation a également révélé des effets de report jugés trop importants, sur la rue Radisson et la rue Pauline-Marie Jaricot, conséquences directes du passage en sens unique de la rue de l'Antiquaille.

En réponse à ces constats, le 5<sup>e</sup> arrondissement, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont décidé d'adapter le plan de circulation :

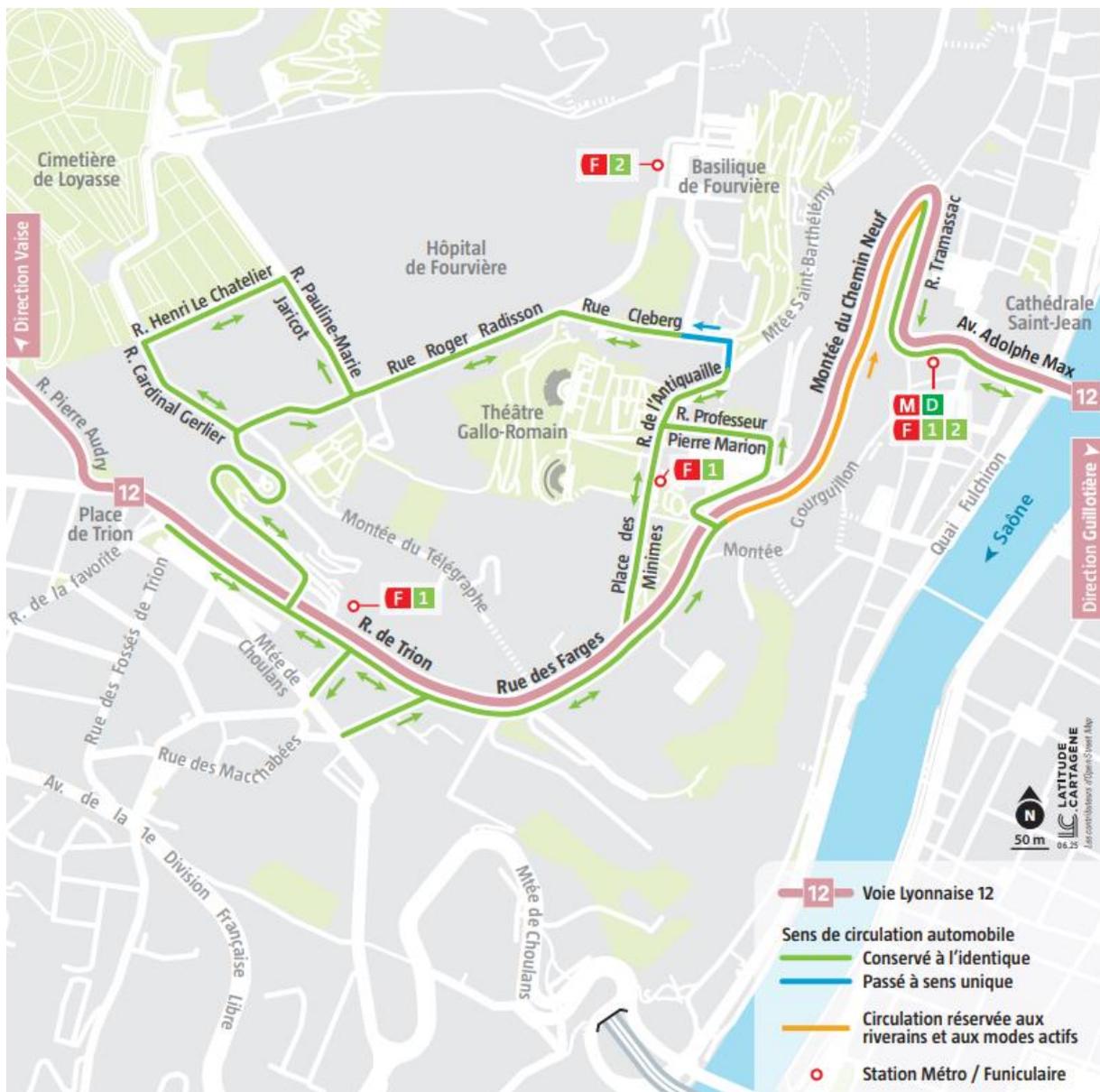
- **Maintien de la montée du Chemin Neuf réservée aux riverains et aux modes actifs**, pour préserver les conditions favorables aux mobilités actives (piétons et vélos).
- **Remise à double sens de la rue de l'Antiquaille**, au sud de la montée Saint-Barthélemy, pour rééquilibrer les flux de circulation et répondre à la principale demande des riverains et commerçants.

Des bénéfiques à préserver :

- **80 % des piétons déclarent être satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de déplacement.**
- Émergence de nouveaux usages sur Chemin Neuf, devenue une promenade urbaine fréquentée par les habitants, les touristes et les pratiquants sportifs (course à pied, marche nordique, cyclistes).
- **Élargissement des trottoirs des rues de Trion et Cleberg.**
- **Temps de parcours des automobilistes en transit globalement stables.**

« Je suis satisfaite du bilan et des réponses que nous apportons aux problématiques de sécurité et de partage de l'espace dans un secteur à la fois contraint pour des raisons topographiques et patrimoniales. Notre premier objectif était de sécuriser le secteur piéton autour de la place des Minimes, avec la présence de deux établissements scolaires ainsi sur la rue de Trion. Nous souhaitons également apporter une continuité cyclable sécurisée entre le bas et le haut du 5ème arrondissement.

L'expérimentation a permis de faire baisser le trafic automobile au global, mais les reports étaient trop importants rue Radisson et Jaricot. Si l'accès à la Montée du Chemin Neuf restera limité aux ayant-droits et aux modes actifs, nous allons procéder à la remise à double-sens de la rue de l'Antiquaille à partir de la montée Saint-Barthélémy. Ceci pour limiter les nuisances aux riverains, soutenir les commerçants de Saint-Just tout en assurant le confort des piétons et cyclistes » a indiqué Nadine Georgel, Maire du 5ème arrondissement de Lyon. » a indiqué **Nadine Georgel, Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.**



Plan de circulation définitif qui sera mis en œuvre à partir du mois de septembre

## Lyon 3<sup>ème</sup> – Pérennisation de l’axe cyclable Rockefeller

Depuis Grange-Blanche, la Voie Lyonnaise 12 se poursuivra d’un côté vers les cours Gambetta et Albert Thomas et de l’autre vers l’avenue Rockefeller. Dans cette dernière, **l’aménagement du tramway T2 au début des années 2000 n’avait pas anticipé les besoins en matière d’infrastructures piétonnes et cyclistes**. L’inexistence d’aménagements dédiés crée un point noir majeur et rend le partage de l’espace public difficile. Compte tenu des contraintes de la voirie (plateforme tramway en central, trottoirs étroits entre le cours Eugénie et le boulevard Pinel), **la mise à sens unique de l’avenue Rockefeller a été expérimentée, permettant d’insérer un aménagement cyclable sécurisé et améliorer le confort des piétons**.

Le bilan de l’expérimentation de la mise à sens unique de l’avenue Rockefeller (entre Ambroise-Paré et Pinel) a été présenté aux riverains :

- **Sécurisation des piétons** : les cyclistes empruntant désormais la piste plutôt que les trottoirs.
- **Décuplement du trafic cycliste aux heures de pointe au carrefour Rockefeller / Pinel (de 50 à 500 vélos/h le matin)**. Plus de 2300 cyclistes par jour.
- **Effets maîtrisés sur la circulation automobile avec absence de saturation** et fluidité maintenue sur les axes connexes.
- **Une bonne accessibilité des établissements hospitaliers** du secteur qui n’ont pas observé d’impacts sur les services de secours ou leur accessibilité.
- **Une amélioration du fonctionnement du carrefour Rockefeller / Roosevelt** : qui connaît des remontées de files moins importantes qu’auparavant.

Fort de ces bons indicateurs, les 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont décidé de pérenniser cet aménagement. Les travaux de sécurisation des carrefours auront lieu à l’automne 2025, pour consolider cet axe structurant de la Voie Lyonnaise 12.

## Une méthode basée sur l’écoute et les faits

Ces décisions traduisent la volonté de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon de concilier transition écologique et qualité de vie, en s’appuyant sur :

- Une évaluation rigoureuse (comptages, enquêtes, micro-entretiens)
- Une concertation constante avec les riverains et les usagers
- Une capacité à ajuster les projets en fonction des usages et des retours concrets

« La Métropole de Lyon tire aujourd’hui le bilan des expérimentations et avance dans le sens d’un espace public mieux partagé pour sécuriser tous les modes de déplacement. Nous tenons à remercier les services de la Métropole pour l’immense travail réalisé sur ces deux expérimentations, que cela soit lors des rencontres avec les acteurs du secteur, les nombreuses observations de terrains, les ajustements et l’expertise.

Nous adapterons la circulation dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement dès le mois de septembre, et les travaux sur l’avenue Rockefeller seront réalisés cet automne » ont conclu **Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon en charge de la mobilité, logistique urbaine, espaces publics et tourisme responsable** et **Fabien Bagnon, Vice-président de la Métropole de Lyon, en charge de la voirie et des modes actifs**



**Service Presse - Métropole de Lyon**

Louis-Marie Le Noc – [lmleoc@grandlyon.com](mailto:lmleoc@grandlyon.com) – 06 19 94 77 71